



LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)



Annonce de perte / vol d'une carte concordataire ou d'un permis de port d'armes

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité, art. 11)

Canton :

Entreprise (raison sociale) :

Adresse et localité :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Carte no. : Échéance :

☐ carte de légitimation

No. :

Échéance :

☐ perdue (1)

☐ volée (1)

☐ détériorée (2)

☐ détruite (3)

Le (date) :

☐ carte conducteur de chien

No. :

Échéance :

☐ perdue (1)

☐ volée (1)

☐ détériorée (2)

☐ détruite (3)

Le (date) :

☐ permis de port d'armes

No. :

Échéance :

☐ perdu (1)

☐ volé (1)

☐ détérioré (2)

☐ détruit (3)

Le (date) :

ANNEXE(S)

☐ (1) copie de l'annonce de perte ou de la plainte pénale

☐ (2) carte(s) ou permis détérioré(s)

☐ (3) circonstances de la destruction – autres (à préciser)

Lieu : Date :

Timbre de l'entreprise et signature du/de la titulaire de l'autorisation d'exploiter (art. 8) ou de l'employeur (art. 5) :